

# COMMUNE DE SAINT-MARCELLIN-EN-FOREZ

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MAI 2024**

**DÉLIBÉRATION N° 2024-05-023**

Nombre de membres en exercice : 27  
Nombre de membres présent(s) : 23  
Nombre de suffrages exprimés : 27  
Nombre d'absent(s) : 4  
Nombre de pouvoir(s) : 4

**Vote :**

Pour : 27  
Contre : 0  
Abstentions : 0  
Ne vote(nt) pas : 0

Le quinze mai deux mille vingt-quatre, à 20h00, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la salle du Colombier, sous la présidence de Monsieur Eric LARDON, Maire.

Date de convocation : 6 mai 2024

**Membres présents en séance :**

Eric LARDON, Hélène DE SIMONE, Alain THOLOT, Marcelle DJOUHARA, Patrick AIVAZIAN, Charlotte DEGUIN, Antoine RODRIGUEZ, Christiane CLUZEL, Stéphane VILLARD, Martine CHARLES, Margot SOLVIGNON, Arnaud DE MAZENOD, Christelle PLUCHAUD, Florence GAVARD, Florence CHEUCLE, René MEASSON, Marie-Pierre SEON, Serge TRIOULEYRE, Odile PHILIPPON, Claude TOUILLOUX, Frédéric PER, Anabel FOURNIER-FAURE, Patrice BRAUD

**Membre(s) absent(s) excusé(s) :**

Pierre PASQUIER, Marc COMBETTE, Henri CELLIER, Corinne VERDIER

**Membre(s) ayant donné un pouvoir :**

Pierre PASQUIER pouvoir à Christiane CLUZEL, Marc COMBETTE pouvoir à SERGE TRIOULEYRE, Henri CELLIER pouvoir à Alain THOLOT, Corinne VERDIER pouvoir à Marie-Pierre SEON

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de 27, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un(e) secrétaire. Monsieur Stéphane VILLARD ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Objet : RESSOURCES HUMAINES - MODIFICATION DU TABLEAU DU PERSONNEL**

Certifié exécutoire  
Transmis à la Sous-Préfecture de  
Montbrison  
le :

Publié ou notifié :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202566-20240515-2024-05-023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/05/2024  
Publication : 24/05/2024

Suite à l'avis favorable du Comité Social Territorial du 3 mai 2024, il est proposé de mettre à jour le tableau des emplois communaux avec les créations et suppressions de poste suivantes :

Création de poste au 01/06/2024	Catégorie	Quotité hebdomadaire TNC : temps non complet TC : temps complet	Suppression de poste au 01/06/2024	Catégorie	Quotité hebdomadaire TNC : temps non complet TC : temps complet
Adjoint Administratif Principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	TNC (28h00 hebdo)	Adjoint Administratif Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	TNC (20h)
Adjoint Technique Territorial	C	TC			
Création de poste au 01/01/2024	Catégorie	Quotité hebdomadaire TNC : temps non complet TC : temps complet	Suppression de poste au 31/12/2024	Catégorie	Quotité hebdomadaire TNC : temps non complet TC : temps complet
Brigadier-Chef Principal	C	TC	Gardien-Brigadier	C	TC
Agent de Maîtrise Principal	C	TC	Agent de Maîtrise	C	TC
Agent de Maîtrise Principal	C	TC	Agent de Maîtrise	C	TC
Adjoint Technique Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	TNC (30h00 hebdo)	Adjoint Technique Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	TNC (30h00 hebdo)
Adjoint Territorial d'Animation Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	TNC (29h45 hebdo)	Adjoint Territorial d'Animation Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	TNC (29h45 hebdo)
Adjoint Technique Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	TC	Adjoint Technique Territorial	C	TC
			ATSEM Principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	TNC (30h00 hebdo)
Création de poste au 01/02/2024	Catégorie	Quotité hebdomadaire TNC : temps non complet TC : temps complet	Suppression de poste au 31/12/2024	Catégorie	Quotité hebdomadaire TNC : temps non complet TC : temps complet
Adjoint Technique Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	TNC (16h45 hebdo)	Adjoint Technique Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	TNC (16h45 hebdo)
Adjoint Administratif Principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	TNC (30h00 hebdo)	Adjoint Administratif Territorial	C	TNC (30h00 hebdo)

Création de poste au 01/03/2024	Catégorie	Quotité hebdomadaire TNC : temps non complet TC : temps complet	Suppression de poste au 31/12/2024	Catégorie	Quotité hebdomadaire TNC : temps non complet TC : temps complet
Adjoint Technique Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	TNC (28h43 hebdo)	Adjoint Technique Principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	TNC (28h43 hebdo)

			Suppression de poste au 01/06/2024	Catégorie	Quotité hebdomadaire TNC : temps non complet TC : temps complet
			Adjoint Administratif Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	TC
			Adjoint Technique Territorial	C	TNC (29h32 hebdo)
			Agent de Maîtrise	C	TC
			Adjoint Territorial d'Animation	C	TNC (2h45 hebdo)
			Adjoint Technique Territorial	C	TNC (32h00 hebdo)
			Adjoint Technique Territorial	C	TNC (3h30 hebdo)

Le Conseil Municipal  
Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres,

- Approuve les créations et suppressions de postes comme présentées dans les tableaux ci-dessus
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à mettre à jour le tableau des emplois communaux

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

SAINT-MARCELLIN-EN-FOREZ, LE 17 MAI 2024

Le Maire,

Eric LARDON



Le Secrétaire de séance

Stéphane VILLARD

